

## Conseil de Développement du PETR Vidourle Camargue

### COMPTE RENDU ASSEMBLEE PLEINIÈRE Mercredi 7 juillet 2021 A Sommières

#### En présence de :

Pierre Martinez, Président du PETR,  
Philippe Gras, 1<sup>er</sup> Vice-président du PETR, chargé du développement économique et du Conseil de développement,  
Karine Nadal, élue CC Pays de Lunel

#### Présents :

Claude Constant, Bertrand Jolivel, Alain Avesque, Florence Couvreur, Mélanie Giron, Robert Lefort, Jean-François Fontana, Bernard Rouget, Eric Moro, Denis Rodriguez,

#### Excusés :

Gilles Flutet, Philippe Sarrus-Drivet,

M. Martinez accueille les membres du Conseil de développement et souligne cette journée particulière du 7 juillet qui est dédiée aux élus et membres des différentes instances consultatives du PETR. M. Martinez rappelle l'ordre du jour :

- I. Désignation du Président du Conseil de développement
- II. Validation des candidatures aux 5 sièges de la partie public du Comité syndical
- III. Résultats des sondages pour l'organisation des réunions et des thématiques de travail

M. Gras précise que les attentes des élus par rapport au Conseil de développement sur les projets et les politiques menés par le PETR et les communautés de communes sont fortes.

#### • I - Le Président du PETR selon ces statuts, désigne le Président du Conseil de développement :

Après appel à candidature, un seul candidat s'est manifesté : Claude Constant, Président sortant. M. Martinez valide la candidature et désigne M. Claude Constant, Président du Conseil de développement.

M. Constant remercie M. Martinez. Son précédent mandat fut très court et compliqué puisque la crise sanitaire a bloqué l'élan impulsé après la création du Conseil de développement. Seule la commission « Habitat » a pu mener à bien sa mission sur le permis de louer. La thématique était porteuse puisque depuis plusieurs communes se sont emparées du sujet et ont mis en place le permis de louer.

La commission s'est investie dans ce travail qui a demandé de la disponibilité et de l'implication.

La mission des membres du Conseil de développement demande du travail mais ce sont aussi des moments conviviaux, de rencontre et de partage. Il remercie les élus de leur confiance.

#### *Quelles sont les limites du rôle du Conseil de développement ?*

Il faut aller chercher les informations, faire des propositions et les présenter aux élus selon M. Constant.

M. Gras précise qu'il s'agit d'un organe consultatif qui agit sur demande des élus du PETR ou qui peut se saisir lui-même d'une thématique. Des propositions du Conseil de développement sont attendues par les élus. Il croit en la dynamique de cette instance. Il n'y a pas de tabou et des propositions peuvent être faites sur tous les sujets.

Il suffit de garder à l'esprit le souci du concret pour aboutir à une action politique tout en restant dans le cadre des objectifs du projet de territoire du PETR.

#### *Quel est le rôle de la société civile par rapport aux élus ?*

M. Martinez évoque une même action en faveur du développement territorial mais avec un niveau décisionnel différent.

#### *Quelle complémentarité avec les autres organismes ?*

M. Gras vise principalement les communes et les communautés de communes.

M. Constant souligne le bon accueil fait au Conseil de développement par les différents organismes publics ou parapublics qui ont été contactés par la commission habitat. Les portes sont ouvertes, au Conseil de développement de se faire connaître et d'aller chercher les infos.

- **II - Représentation du Conseil de développement au Comité syndical du PETR.**

5 personnes ont manifesté leur souhait d'être déléguées au Comité syndical du PETR. Le nombre de sièges à pourvoir étant de 5, elles sont donc automatiquement désignées. Il s'agit de :

- François Gallardo
- Jean-François Fontana
- Mélanie Giron
- Robert Lefort
- Bernard Rouger

- **III - Résultat des sondages pour l'organisation des réunions et des thématiques de travail**

Concernant l'organisation des réunions, il a été préférentiellement retenu le mardi soir entre 18h00 et 20h00.

Concernant les commissions thématiques sont évoquées :

- **La mobilité sur le territoire :**

Il s'agit d'une compétence partagée. A retenir, les liaisons internes, les transports collectifs pour Nîmes et Montpellier, les difficultés à l'intérieur du territoire, les circulations douces, les interconnexions, la mobilité de loisirs et mobilité pour les activités professionnelles.

- **Protéger l'alimentation en eau des communes :**

Le territoire bénéficie du secours du Bas-Rhône en cas de pénurie. A retenir, protection des captages, sécurisation de la production et des ressources, quid des châteaux d'eau ?

- **Faisabilité de pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics :**

Une étude démontre que les toitures publiques ou commerciales pourraient répondre à 80% des besoins. Cela dit si le potentiel est important, il faut tenir compte des contraintes techniques, juridiques, pollution visuelle...

- **Faisabilité sur les communes de mettre en place un CARAPATTE afin d'accompagner à pied ou à vélo les enfants vers les écoles :**

Si quelques communes ont adopté ce dispositif, il reste une grande marge de progression. Tous les types de cheminements doux sont à imaginer. Il faut s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.

- **Développement et amélioration de la vie en centre-ville et village :**

Il existe plusieurs aides de l'Etat. Afin d'élargir la dynamique, il faut les faire connaître et informer les communes des moyens dont elles pourraient disposer dans le cadre des contrats du PETR par exemple.

- **Relations et coordination entre les intercommunalités :**

C'est déjà le rôle du PETR à travers le projet de territoire. Ponctuellement, des actions peuvent être coordonnées mais M. Martinez et M. Gras pensent qu'il s'agit d'une question politique qui doit rester une prérogative des élus. Les choses se font naturellement entre les communautés de communes.

- **Développement touristique :**

Il existe déjà une commission tourisme au sein du PETR réunissant acteurs, Office de Tourisme, élus. Il ne faut pas faire de doublon.

M. Martinez et M. Gras suggèrent plutôt une thématique développement économique. Les élus ont besoin d'informations sur les filières, les ressources... ou les grosses industries du territoire, leurs sous-traitants et fournisseurs. Pour les TPE, il faut pouvoir proposer des solutions d'installation. Également voir quelles sont les filières d'avenir pour anticiper les formations.

Concernant l'agriculture, étudier les modes de diversifications : tourisme, commercialisation, artisanats.

M. Constant rappelle l'investissement que demande ce travail et pense qu'il ne faut pas se disperser dans trop de thématique. Il propose dans un premier temps de ne créer que 4 ou 5 commissions selon les choix et les possibilités de chacun. Il propose que soit envoyé un sondage pour prioriser les thématiques et que chaque membre puisse se positionner sur 1 ou 2 commissions.

M. Lefort relève un thème non évoqué qui est celui de la formation, avec un problème de proximité et ou de transport.

Pour clôturer cette réunion, il est décidé d'envoyer un mail avec le compte rendu, le questionnaire de priorisation des thématiques et d'inscription dans les commissions. Il serait bon d'avoir un représentant de chaque communauté de communes par commissions.

La prochaine réunion se déroulera le mardi 7 septembre de 18h00 à 20h00 à Aimargues (au siège du PETR).

Le Président,  
Claude Constant

